

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1390003: remorquage

En vigueur au 01/10/2008 (Dernière actualisation de la page 01/10/2008)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 139).

1. CATEGORIE: Services de remorquage

Fonction	Salaire	
	Par mois	Horaire
Capitaine	2654.3200	20.7459
Timonier	2284.5400	17.8558
Motoriste	2527.6200	19.7556
Assistant-motoriste	2194.3500	17.1508
1er matelot	2130.9600	16.6554
2ème matelot A	2051.5400	16.0347
Stagiaire	1164.3200	9.1002